



NOTE DE TRAVAIL

**TROISIÈME CONFÉRENCE SUR L'AVIATION
ET LES CARBURANTS ALTERNATIFS (CAAF/3)**

Dubaï (Émirats arabes unis), 20 – 24 novembre 2023

Point 2 : Politiques subsidiaires visant à promouvoir le développement et l'utilisation d'une énergie plus propre pour l'aviation

**INITIATIVES DU SULTANAT D'OMAN POUR LA RÉDUCTION À ZÉRO
DES ÉMISSIONS NETTES DE CARBONE PROVENANT DE L'AVIATION
INTERNATIONALE ET LE FINANCEMENT D'UNE ÉNERGIE PLUS PROPRE**

(Note présentée par Oman)

RÉSUMÉ

La présente note expose les initiatives d'Oman visant à faciliter l'utilisation de carburants alternatifs comme les carburants d'aviation durables (SAF)/électrocarburants d'aviation durables (eSAF), les carburants à moindre émission de carbone (LCAF) et d'énergies plus propres pour réaliser l'objectif LTAG de l'OACI associé à sa stratégie de décarbonation à l'horizon 2050, et honorer d'autres engagements internationaux touchant à l'environnement qui, à leur tour, contribueront à la réalisation de la vision 2040 d'Oman.

La suite à donner par la Conférence figure au paragraphe 5.

1. INTRODUCTION

1.1 À sa 39^e session, en 2016, l'Assemblée de l'OACI a réaffirmé son objectif ambitieux mondial de neutralité carbone, et a pris note des travaux visant à envisager un objectif ambitieux à long terme pour le secteur à la lumière des objectifs de l'Accord de Paris visant à limiter la hausse de la température à 2 °C et 1,5 °C.

1.2 L'Assemblée a arrêté à sa 41^e session, en octobre 2022, un objectif collectif mondial ambitieux à long terme (LTAG) de réduction à zéro des émissions nettes de carbone provenant de l'aviation internationale d'ici 2050, et on s'attend à ce que, selon les scénarios LTAG, un SAF interchangeable joue un rôle majeur dans l'atténuation des émissions de CO₂ provenant de l'aviation en utilisant la flotte mondiale existante, atteignant 55 % du scénario formulé, tandis que les mesures fondées sur la technologie, l'exploitation et le marché (CORSIA) assureront le reste.

1.3 En conséquence, dans la poursuite d'un avenir durable, le Sultanat d'Oman, sous la direction visionnaire de Son Altesse le Sultan, a fixé des objectifs ambitieux dans sa vision à l'horizon 2040. Cette feuille de route stratégique envisage une économie diversifiée et fondée sur le savoir, une

société prospère et un environnement durable. L'un des principaux piliers de cette vision est l'étude de solutions d'énergie renouvelable qui réduisent la dépendance aux combustibles fossiles conventionnels.

1.4 En outre, l'Autorité de l'aviation civile d'Oman (AAC) a pour principale mission de promouvoir le développement du secteur de l'aviation civile de manière durable et respectueuse de l'environnement. Par conséquent, le secteur de l'aviation civile d'Oman joue un rôle important et voit son système de transport national croître de manière accélérée. Ainsi, le Sultanat d'Oman soutient pleinement le rôle de l'OACI dans la réalisation de l'objectif ambitieux mondial (LTAG) de réduction à zéro des émissions nettes de carbone provenant de l'aviation internationale d'ici 2050.

2. INITIATIVE DU PLAN D'ACTION D'OMAN

2.1 Le plan d'action du Sultanat d'Oman visant à réduire les émissions de CO₂ de l'aviation internationale, qui a été soumis en juillet 2023, définit une vision pour des émissions nettes nulles (GES) provenant de l'aviation internationale afin d'assurer la réalisation des objectifs ambitieux à long terme (LTAG) de l'OACI associés à la stratégie de décarbonation d'ici 2050 et de planifier les mesures clés et les principales étapes en vue d'assurer un développement durable du secteur de l'aviation dans le Sultanat, en s'appuyant sur ses trois piliers : économie, environnement et société.

2.2 Cependant, le Sultanat sait que le respect de ses engagements en matière de zéro émissions nettes d'ici 2050 nécessitera des efforts continus, et que son dernier plan d'action est une étape cruciale dans la réalisation de ses engagements visant à développer une approche pangouvernementale de la décarbonation à long terme de l'aviation, en particulier en s'appuyant sur les trois principales mesures d'atténuation qu'il contient : conception technologique, amélioration opérationnelle, carburant d'aviation durable et, enfin, mesures fondées sur le marché, par exemple CORSIA.

2.3 En outre, afin de garantir le respect de ses engagements à moyen et long terme, le plan d'action du Sultanat d'Oman sera soumis à des révisions périodiques et planifiées à l'avance. Ces examens approfondis viseront à réévaluer les projections à long terme, à renforcer les engagements à court terme, à établir des objectifs intermédiaires et à assurer une harmonisation continue avec les engagements climatiques du pays, la durabilité stratégique et l'objectif de zéro émissions nettes d'Oman pour 2050.

3. ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'OMAN SUR LES SAF

3.1 L'analyse quantifiée du plan d'action soumis par Oman a révélé que les mesures d'atténuation dépendront principalement de l'achat de nouveaux avions aux fins de remplacement, à hauteur de 88 %, et que les opérations les plus efficaces (par exemple, circulation au sol avec un seul moteur, réduire au minimum la durée d'utilisation des volets à l'atterrissage et au décollage, entre autres) apporteront une contribution d'environ 9 %, tandis que l'amélioration de l'ATM et le CORSIA assureront le reste.

3.2 Ainsi, l'analyse des lacunes a révélé que les utilisations actuelles des carburants d'aviation alternatifs ne sont pas encore prêtes à être incorporées dans le plan d'action, alors que la mesure recommandée à cet égard a conduit l'Autorité de l'aviation civile d'Oman à signer un protocole de coopération le 11 octobre 2023 avec OQ Alternative Energy, une société à responsabilité limitée constituée à Oman, et SKYNRG B.V., une société dûment constituée et existant aux Pays-Bas, afin d'étudier la possibilité d'explorer le développement de capacités relatives aux carburants d'aviation durables (SAF) dans le pays. Le protocole d'accord est apparu comme l'un des résultats les plus pertinents du premier forum national pour l'innovation concernant les carburants d'aviation alternatifs, qui s'est tenu à Oman les 10 et 11 octobre 2023.

3.3 Selon le protocole d'accord, les trois parties constatent qu'il est nécessaire d'établir une unité dans le domaine de la production de carburéacteur durable, du renforcement des capacités et de la recherche concernant les technologies utilisées pour la production de carburéacteur vert et durable. Ainsi, cette coopération stratégique reflète le projet commun de faire jouer au Sultanat d'Oman un rôle vital dans l'invention et l'utilisation d'énergie verte en mettant en œuvre des campagnes conjointes visant à réduire à zéro les émissions nettes de carbone d'ici 2050.

4. INITIATIVE D'OMAN POUR L'HYDROGÈNE VERT

4.1 L'augmentation de la demande d'énergie et des préoccupations environnementales dans le monde, principalement induite par le réchauffement climatique, nécessite de passer des combustibles fossiles à des sources d'énergie durables et renouvelables. L'hydrogène, salué comme une option d'énergie propre transformatrice, suscite beaucoup d'attention.

4.2 Le 1^{er} juin 2023, le ministère de l'énergie et des minéraux d'Oman a signé des contrats d'une valeur de 20 milliards de dollars avec des partenaires, dont BP, Shell et la nouvelle société Hydrogen Oman (Hydrom), afin de produire 500 000 tonnes d'hydrogène vert chaque année. Le Sultanat d'Oman consacre une superficie de 50 000 km² à des projets d'énergie solaire pour produire de l'hydrogène vert, un gaz produit entièrement à partir de sources renouvelables.

4.3 En outre, le Sultanat d'Oman devrait figurer parmi les dix premiers exportateurs d'hydrogène vert d'ici 2030, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Ainsi, Oman entend produire au moins un million de tonnes d'hydrogène renouvelable par an d'ici 2030 avant d'augmenter sa capacité à 3,75 millions de tonnes d'ici 2040 et à 8,5 millions de tonnes d'ici 2050, positionnant le pays comme l'un des principaux centres mondiaux pour l'hydrogène vert. Cette situation pourrait ouvrir la voie à des possibilités commerciales dans les dix prochaines années et elle peut accélérer la production de SAF/eSAF, LCAF et d'énergies plus propres pour une aviation durable.

4.4 En outre, le Sultanat d'Oman continuera de travailler activement aux côtés de l'OACI pour mettre à jour périodiquement son plan d'action national et soutenir l'élaboration d'un cadre mondial de durabilité pour les SAF, les LCAF et la mise en œuvre de CORSIA.

5. SUITE À DONNER PAR LA CAAF/3

5.1 La CAAF/3 est invitée à :

- a) soutenir le besoin d'assurer une coopération étroite entre toutes les parties prenantes et entités nationales concernées afin de réaliser des études de faisabilité et des recherches efficaces pour explorer et stimuler le développement et le déploiement d'eSAF, de SAF et de LCAF, en plus des activités pertinentes relatives à leur réglementation et à leur durabilité économique ;
- b) prendre note des efforts d'Oman visant à adopter et à déployer la production d'hydrogène vert ;
- c) recommander qu'un plus grand nombre d'États élaborent et actualisent leurs plans d'action quantifiés et qu'ils les soumettent à l'OACI, accompagnés d'une analyse des lacunes qui peut servir, entre autres informations, à suivre la réalisation du LTAG, à personnaliser des mesures de renforcement des capacités et de soutien à la mise en œuvre ainsi qu'à faciliter l'accès au financement de concert avec le secteur de l'énergie et des sociétés d'investissement ;

- d) convenir d'œuvrer ensemble à la réalisation de la Vision 2050 de l'OACI relative au LTAG ;
- e) faire usage des informations contenues dans le présent document, en vue de l'examen des résultats de la CAAF/3.

— FIN —